

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2009

REUNION DES 12 ET 13 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**BILAN DU PLAN STRATEGIQUE EN FAVEUR
DE LA FILIERE NAUTIQUE EN CORSE**

=====

**CONSTITUTION D'UN POLE D'EXCELLENCE
« NAUTISME ET PLAISANCE »**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Bilan du plan stratégique en faveur de la filière nautique en corse & Constitution d'un pôle d'excellence « nautisme et plaisance » .

« Une identité maritime de référence en méditerranée »



Table des matières.

<i>Préambule</i>	5	<i>2 Etat des lieux et légitimité d'un Pôle d'Excellence « Nautisme et Plaisance ».</i>	48
<i>1 Bilan du Plan Stratégique en faveur de la filière nautique en Corse (2005-2009).</i>	7	<i>2.1 Le marché mondial du nautisme et de la plaisance.</i>	49
<i>1.1 Rappel des Conclusions de l'Etude sur la définition et la planification des actions de développement de la filière nautique en corse.</i>	8	2.1.1 L'offre française.	49
1.1.1 Situation générale de la filière nautique en 2004.	8	2.1.2 Marché européen du nautisme et de la plaisance.	50
1.1.2 Conclusions et recommandations de l'étude.	9	2.1.3 Focus sur le marché italien du nautisme et de la plaisance.	51
<i>1.2 Rappel des axes stratégiques du Plan Nautique de la Corse.</i>	12	<i>2.2 Etat des lieux du secteur en Corse.</i>	51
<i>1.3 Bilan du dispositif.</i>	20	2.2.1 Les entreprises du nautisme et de la plaisance.	51
1.3.1 Bilan quantitatif du dispositif.	20	2.2.2 Les activités du nautisme et de la plaisance.	54
1.3.2 Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).	24	2.2.3 La formation.	58
1.3.3 Un Plan Nautique décliné en actions collectives.	30	2.2.4 La recherche, le développement, le transfert de technologie et l'innovation.	62
<i>1.4 Confrontation du bilan aux recommandations de l'étude finale.</i>	38	2.2.5 Partenariats externes.	65
<i>1.5 Conclusions et perspectives</i>	43	<i>2.3 Un territoire propice à la mise en place d'une filière d'excellence.</i>	66
		2.3.1 Les atouts du territoire.	66
		2.3.2 La constitution d'un pôle d'excellence : un moyen de guider le secteur sur la voie de la compétitivité,	

de l'emploi et du respect de l'environnement.	67		
3 Stratégie, Positionnement et Gouvernance du Pôle.	70		
3.1 Stratégie et Positionnement du Pôle.	71		
3.1.1 La stratégie générale du pôle	71		
3.1.2 Le positionnement du pôle.	72		
3.2 Gouvernance et animation du pôle.	84		
3.2.1 Conduite de la politique régionale en faveur du nautisme et de la plaisance.	85		
3.2.2 Fonctionnement et organisation du pôle.	86		
3.2.3 Portage juridique et structure fonctionnelle du pôle.	95		
3.2.4 Moyens de financement du pôle.	97		
3.2.5 Indicateurs et modalités de suivi.	98		
3.3 Modalités d'intervention du pôle.	101		
3.3.1 Un mécanisme d'adhésion.	101		
3.3.2 Susciter et accompagner les projets.	102		
		3.3.3 La reconnaissance de la pertinence d'un projet au regard de la stratégie générale.	102
		3.3.4 Le financement des projets d'excellence.	104
		4 ANNEXES.	105
		4.1 Présentation des projets en cours et à venir.	106
		4.2 Recensement par collège des différents acteurs potentiels de CAPNAUTIC.	116
		4.3 Contrat Compétitivité Nautisme et Plaisance.	124
		4.3.1 Condition d'éligibilité aux aides de la Collectivité Territoriale de Corse.	124
		4.3.2 Assiette, taux et intensité de l'aide.	125
		4.3.3 Procédure d'instruction.	126
		4.3.4 Liquidation de l'aide.	126

Préambule

Le Nautisme et la Plaisance apparaissent comme des activités essentielles pour le développement économique et social de la Corse. En effet, aujourd'hui ces deux activités recouvrent une réalité économique et sociale, source importante de production de richesses et d'emplois pour notre région.

Déjà en 2005, sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse s'était prononcée en faveur du développement de cette filière en adoptant le « Plan Stratégique en faveur du Nautisme en Corse ».

Aujourd'hui, établir le bilan de cette première impulsion en matière de structuration et de développement harmonieux et intégré de la filière, est une nécessité pour la Collectivité Territoriale de Corse afin de pouvoir appréhender les dix prochaines années, armée d'une stratégie cohérente pour ce secteur, qui représente, à n'en pas douter, l'un des atouts majeurs de la Corse.

Dans cette optique, la constitution d'un Pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance à vocation euro-méditerranéenne apparaît comme une condition sine qua non de la volonté de faire de la Corse une terre d'excellence en la matière.

Ce pôle, axé autour du développement durable, de l'innovation et de la compétitivité au service du nautisme et de la plaisance, entend constituer un véritable levier en terme d'attractivité du territoire et de valorisation des savoirs faires insulaires.



1

Bilan du Plan Stratégique en faveur de la filière nautique en Corse (2005- 2009).

Par sa situation géographique, par la qualité de son linéaire côtier, la Corse a une vocation naturelle à se tourner vers la mer pour y développer des activités économiques, touristiques, et patrimoniales, qui mettent en valeur son identité maritime. C'est, partant de ce constat, que le Conseil Exécutif de Corse, a proposé dès 2005, à l'Assemblée de Corse, un Plan stratégique en faveur de la filière nautique, constituant ainsi le socle du développement d'une filière à forte valeur ajoutée en Corse.

1.1 RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR LA DEFINITION ET LA PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NAUTIQUE EN CORSE.

En 2004, l'Agence de Développement Economique de la Corse, a la demande du Conseil Exécutif de Corse, a fait réaliser et supervisé une étude visant à définir et planifier les actions de développement de la filière nautique en Corse. C'est notamment à partir des conclusions de cette étude, que le Plan Nautique 2005-2008 a été élaboré et proposé à l'Assemblée de Corse.

Il convient toutefois de rappeler ses principales conclusions afin de mettre en perspective, non seulement, les conditions d'application du Plan Nautique ainsi que son bilan, mais également, pour intégrer les enseignements retenus dans la définition du pôle d'excellence nautisme et plaisance.

1.1.1 Situation générale de la filière nautique en 2004.

Dès 2004, la mer représentait un atout pour la Corse qu'il était indispensable de mettre en valeur et de promouvoir. De fait, le

développement de la filière nautique en Corse devait permettre de relever de multiples enjeux : sociaux, économiques et touristiques.

Il a alors été constaté que le secteur nautisme représentait un réel poids économique et social. Ainsi, en 2003, il pesait au niveau national 23 milliards d'euros de chiffre d'affaire pour 300 000 emplois. Au niveau régional, on recensait 120 entreprises pour 500 salariés (1000 pendant la saison estivale) représentant 76 millions d'euros de chiffre d'affaire.

On recensait alors, au niveau régional, 16 ports de plaisances, représentant 6500 places d'accueil (60% occupée à l'année ; 30% réservée au passage) ; 30 000 navires de plaisance immatriculés et environ 1500 à 2000 bateaux qui étaient en permanence au mouillage en dehors des ports.

Dans ce contexte, le secteur nautique faisait apparaître un véritable potentiel de développement en matière d'infrastructures, de produits, de services, d'emplois et de créations technologiques.

Forte de ces nombreux atouts (situation géographique, climat ; accès facile ; 1000km de littoral) la Corse a su considérer le secteur nautique comme un secteur porteur de son développement.

1.1.2 Conclusions et recommandations de l'étude.

Cette étude retenait trois principaux niveaux d'actions :

(1) **Les infrastructures** : déficience très significative en capacité, en sécurité, en niveau d'équipements de première nécessité (électricité, accueil...) ; quasi obligation d'intervenir en faveur des sites naturels non équipés et qui perdaient de leur niveau de qualité environnementale ; obligation de maîtriser la gestion des déchets et l'aménagement des

zones techniques dans le cadre du management environnementale des ports ; un niveau de demande très important avec une fréquentation très saisonnière ; une organisation des plus grands ports non optimisée...

(2) Fouritures et services liés au nautisme : les problématiques liées au manque de places à quai ; disponibilité de foncier en bordure littorale ; la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

(3) Loisirs liés au nautisme : pas de moyens commerciaux d'atteinte des flux ; un grand nombre d'organisation isolées sans marges de manœuvre financières ; pas d'hébergement ouvert hors saison

L'étude a identifié l'intérêt de la mise en place d'un Plan Nautique à travers la réalisation d'un objectif principal : proposer un dispositif cohérent et intégré en vue de soutenir et d'accompagner cette filière. A cette fin, elle dressait une liste de recommandations classées selon trois axes :

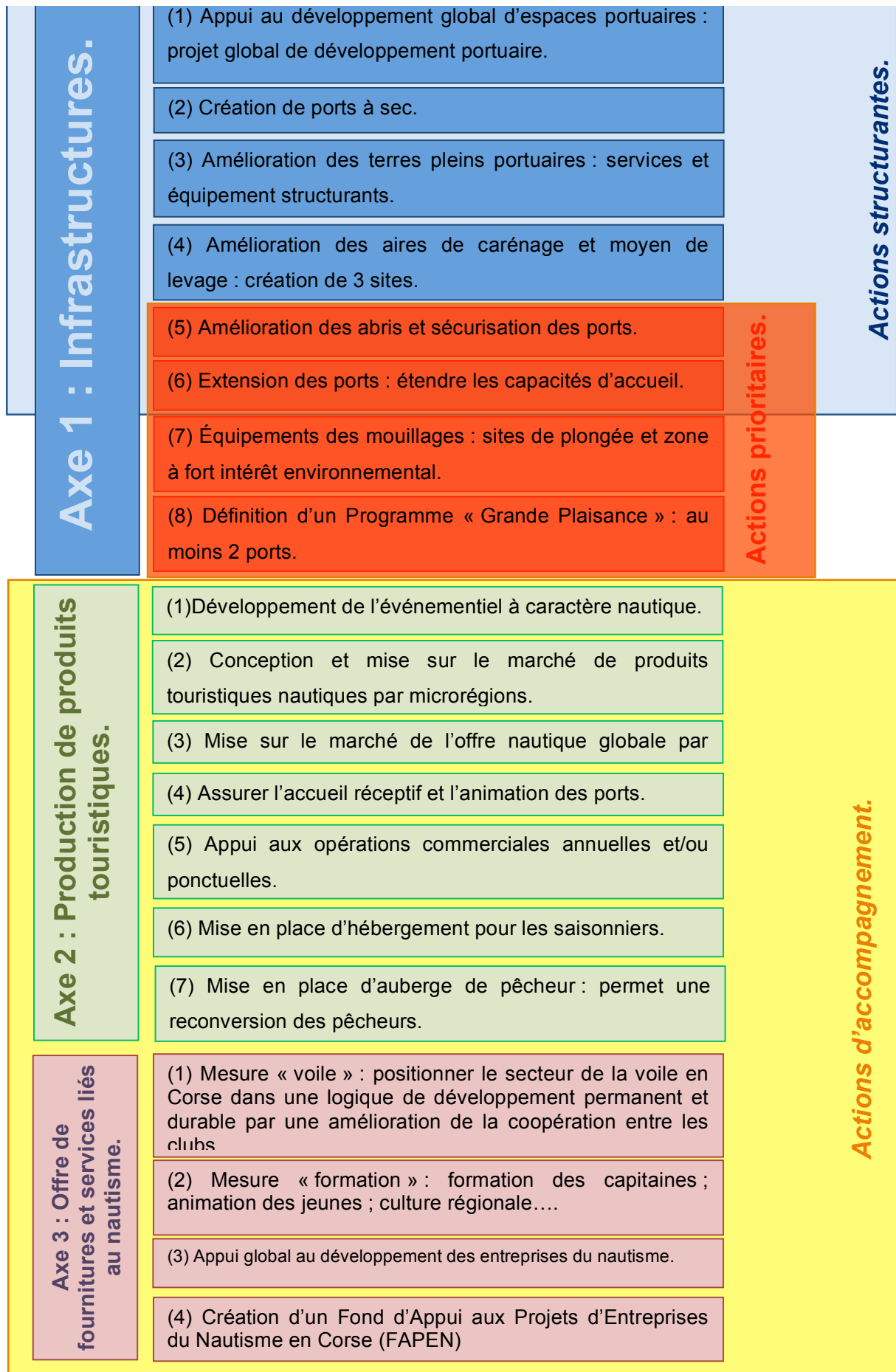
Axe 1 : Le développement des infrastructures ;

Axe 2 : La production de produits touristiques ;

Axe 3 : Offre de fournitures et de services liés au nautisme.

Chaque axe se déclinait en plusieurs mesures classées selon un ordre de priorité. Le schéma (figure 1) ci-après résume l'ensemble des préconisations de l'étude initiale.

Figure 0 - Axes de développement du secteur nautisme préconisés par l'étude.



1.2 RAPPEL DES AXES STRATEGIQUES DU PLAN NAUTIQUE DE LA CORSE.

Il faut rappeler que, dès 2003, l'Assemblée de Corse avait pris conscience de l'intérêt de la filière nautique puisque, sur proposition du Conseil Exécutif, elle a adopté, par délibération 03/337 AC du 14 novembre 2003 la politique de la Corse en faveur du tourisme, qui s'engageait à effectuer :

- la poursuite de l'amélioration d'équipement et service des ports de plaisance actuels et les liaisons ports-centre urbain et en augmentant la capacité en places disponibles pour répondre à la demande de l'ordre de 2000 places supplémentaires ;
- l'aménagement des mouillages d'escale sur un programme estimé à 1000 places de mouillages organisé et équipé ;
- le développement du nautisme léger pour, à la fois répondre à la demande touristique, et assurer l'intérêt, la formation et la pratique nautique des jeunes corses.

Ainsi, l'Assemblée de Corse s'engageait alors sur montant de 8 millions d'euros sur 5 ans.

En 2005, par la délibération 05/12 AC en date du 28 janvier 2005, l'Assemblée réaffirme « *la volonté de soutenir le secteur du nautisme et de la plaisance* » qui passait par le soutien :

- à la création de 2000 places supplémentaires (sur 5 ans) ;

- à la mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale, dans une perspective de développement durable, à travers l'opération « Ports Propres et accueillants » garantissant la gestion de la qualité des eaux ; la gestion des déchets ; le développement du service à la plaisance (7,5M€ de financement alloués (3 à 4 ports par an) entre 2005 et 2010).

Le secteur nautique est donc apparu comme un secteur d'activités, de croissance et d'emplois, respectueux de l'environnement. Pour la Corse, ce secteur est une niche de croissance particulièrement attractive qui réunit tous les atouts d'un développement réussi et maîtrisé.

Suite au rapport final de l'étude remis en Avril 2004, les services de l'Agence de Développement Économique de la Corse, en partenariat avec les services de l'État, de la Collectivité, et les professionnels de la filière réunis autour de la FIN (Fédération des Industries Nautiques), ont entrepris une série de réunions de travail en vue d'explorer la faisabilité des pistes de développement du secteur identifiées par l'étude. A l'issue de ces réunions, un document d'orientation, le « Plan stratégique en faveur de la filière nautique en Corse » a été rédigé et proposé à l'Assemblée de Corse par le Conseil Exécutif.

Ce Plan Nautique de la Corse a défini 8 objectifs fondamentaux :

- Favoriser la création d'anneaux supplémentaires ;
- Encourager le soutien aux entreprises connexes du secteur ;
- Soutenir la structuration des entreprises et des acteurs ;
- Promouvoir l'événementiel ;
- Soutenir les actions des fédérations ;
- Assister techniquement les porteurs de projets publics et privés ;
- Intégrer la problématique environnementale en amont ;
- Coordonner l'ensemble du programme.

Ces objectifs se sont traduits à travers un plan d'action pluriannuel de 5 ans s'articulant autour de 4 axes et 11 fiches-actions.

- **Axe 1 : les infrastructures ;**
 - Ports à Sec (fiche 1).
 - Terre-pleins portuaires et management environnemental (fiches 2 et 3) ;
 - Moyens de levage (fiche 3) ;
 - Amélioration des abris et sécurisation des ports (fiche 4) ;
 - Extension des ports par la création d'anneaux.
 - Équipements et organisation des mouillages.
 - La grande plaisance (au moins 2 ports Ajaccio et Bastia)
 - Amélioration d'équipements des plages.
 - Structures nautiques permanentes.

- **Axe 2 : La production de produits touristiques ;**
 - Événementiel à caractère nautique : participation des professionnels à des foires et salons.
 - Conception et mise en marché de produits touristiques micro-régionaux.
 - Mise en marché de l'offre nautique globale par internet.
 - Mise en place de points d'accès wifi dans les ports de plaisance.
 - Accueil réceptif et animation des ports : management environnemental.
 - Pêche tourisme (fiches 5 et 6).

- **Axe 3 : l'offre de fourniture et de services liés au nautisme ;**
 - Mesures voile.
 - Mesures formation.
 - COEN : contrat d'objectif économique nautisme (fiche 7).

- **Axe 4 : Appui à l'ingénierie, la cohérence et la coordination du programme.**
 - Assistance technique globale (fiche 10).
 - Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (fiche 8).
 - Cohérence régionale (fiche 9)
 - Coordination régionale (fiche 11).

Les fiches-actions sont résumées dans le tableau ci-après (page 16).

Ce plan d'action est associé à un dispositif d'accompagnement sous forme d'aide. Trois types d'aide ont été mises en place :

- **SOUTIEN EMPLOI NAUTISME (SEN)** : Cette aide s'inscrivait dans le cadre de la législation nationale et communautaire relative aux mesures d'aides à l'emploi. L'aide est liquidée dans les conditions précisées dans l'arrêté attributif de subvention. 50% de la somme était libérée à la signature de l'arrêté attributif, le solde était versé à l'issue de la période de maintien obligatoire de l'emploi, à savoir trois années.

- **CONTRAT OBJECTIF ECONOMIQUE NAUTISME (COEN)** : Le Contrat d'objectif économique nautisme était une mesure spécifiquement dédiée aux secteurs d'activités liés au nautisme et à la plaisance. Il était destiné à accompagner un porteur de projet pour le financement d'un programme de création ou de développement d'activité sur une période de trois ans. A ce titre il permettait d'intégrer le financement des besoins du chef d'entreprise tant en investissement et/ou en fonctionnement.

- **SOUTIEN AUX PORTS A SEC (SPAS)** : Cette mesure s'inscrivait comme une aide à l'investissement et respectait les dispositions du régime d'exemption communautaire « *des minimis* ». La création d'un port à sec doit avant tout respecter certaines conditions d'implantation :

- le port devait comporter les espaces nécessaires pour permettre la manutention

- le port à sec devait être situé à une distance peu éloignée du site de mise à l'eau

- l'entreprise ayant pour activité la gestion d'un port à sec n'était pas nécessairement propriétaire du terrain sur lequel se développe l'activité, mais dans ce cas le porteur de projet devait apporter la preuve qu'il disposait d'un bail et/ou des autorisations d'occuper le sol.

➤ en tout état de cause le porteur de projet était tenu de disposer des autorisations administratives nécessaires à ce type d'activité y compris en terme de sécurité.